

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 1^{er} juin 2024

**portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des transports
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2414910A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 49-996 du 26 juillet 1949 modifiant les conditions d'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les chemins de fer et les transports par route et par eau, ensemble le décret n° 2015-137 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de la SNCF et à la mission de contrôle économique et financier des transports, notamment ses articles 46 à 53 ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2024 portant nomination de Monsieur Raphaël ARNOUX dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Raphaël ARNOUX, administrateur de l'Etat du deuxième grade nommé dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affecté à la mission de contrôle économique et financier des transports du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} juin 2024

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE